

REPUBLIKAN' I MADAGASIKARA  
TANINDRAZANA- FAHAFAHANA-FANDROSONANA  
\*\*\*\*\*

MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET  
\*\*\*\*\*

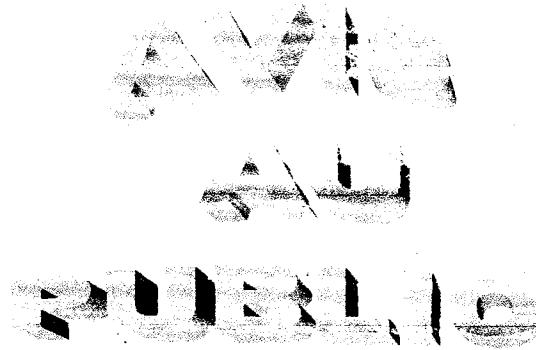
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*

DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
\*\*\*\*\*

DIRECTION DES SERVICES EXTERIEURS  
\*\*\*\*\*

SERVICE DES OPERATIONS COMMERCIALES  
\*\*\*\*\*

BUREAU DES DOUANES DE TOAMASINA-  
SIRANANA  
\*\*\*\*\*



N° 610 MFB/SG/DGD/D1/S11/21TO/BD

**OBJET** Déclaration obligatoire du conteneur dernier voyage.

Les public est informé à titre de rappel que le conteneur dernier voyage, reconnaissable par les 4 lettres de son numéro (NONE ou XXXX ou pas de lettre) doit être obligatoirement déclaré (nomenclature tarifaire : 86 09 00 00) de manière distincte des articles qu'il transporte.

Pour le TC dont le numéro ne comporte que les 7 chiffres, la saisie à faire dans la gestion du TC de sydonia++ est : « \_\_\_\_\_ numéro » (c'est-à-dire 4 tirets sous 8 suivi d'1 espace et des 7 chiffres).

Toamasina le 03 MAI 2010  
LE RECEVEUR DES DOUANES  
  
PARITICOMB  
Approuvé et validé par le Directeur